

La question régionale au Québec contemporain

Hughes Dionne and Juan-Luis Klein

Volume 37, Number 101, 1993

Géopolitique du territoire québécois

URI: <https://id.erudit.org/iderudit/022343ar>

DOI: <https://doi.org/10.7202/022343ar>

[See table of contents](#)

Publisher(s)

Département de géographie de l'Université Laval

ISSN

0007-9766 (print)

1708-8968 (digital)

[Explore this journal](#)

Cite this article

Dionne, H. & Klein, J.-L. (1993). La question régionale au Québec contemporain. *Cahiers de géographie du Québec*, 37(101), 219–240.
<https://doi.org/10.7202/022343ar>

Article abstract

This paper draws a parallel between regional policies and claims of social movements in Québec. It is structured as follows: first, it discusses the new official discourse about « partner state » (*Etat accompagnateur*), which supports the current restructuring of the regional administration. Secondly, it analyses the main trends of the regional situation in order to lay down negative consequences of spatial specialization. Thirdly, it examines a regional social movement, as one case of an emerging community discourse which links economic and social development. And, finally, it replaces the regional question into the context of a fundamental social choice and into a geopolitical perspective which concerns both regions and the state. The theoretical background of this paper is drawn from regulation theory.

La question régionale au Québec contemporain¹

Hugues Dionne

GRIDEQ, Département des sciences humaines

Université du Québec à Rimouski

Rimouski (Québec) G5L 3A1

et

Juan-Luis Klein

Département de géographie

Université du Québec à Montréal

C.P. 8888, Succursale A

Montréal (Québec) H3C 3P8

Résumé

Cet article établit un parallèle entre les politiques gouvernementales en matière régionale et les revendications régionalistes soulevées par les mouvements sociaux au Québec. L'article est structuré de la façon suivante. D'abord, les auteurs analysent les réformes apportées par le gouvernement aux politiques de développement régional, en focalisant sur le concept d'«État accompagnateur», utilisé comme base de la nouvelle approche gouvernementale. Ensuite, ils analysent les principales caractéristiques des régions périphériques et concluent que la spécialisation inspirée du principe des avantages comparatifs a été négative. Troisièmement, ils examinent le cas des mouvements sociaux régionalistes de l'Est du Québec, montrant que la revendication régionaliste conçoit le développement des régions comme global et polyvalent. Et, pour terminer, ils replacent la question régionale dans le contexte d'un choix fondamental de société et dans une perspective géopolitique qui concerne aussi bien les régions que l'État, en se servant de la théorie de la régulation.

Mots-clés: Région, État, territoire, régulation, mouvements sociaux, développement, Québec.

Abstract

The regional question in contemporary Québec

This paper draws a parallel between regional policies and claims of social movements in Québec. It is structured as follows: first, it discusses the new official discourse about «partner state» (*État accompagnateur*), which supports the current restructuring of the regional administration. Secondly, it analyses the main trends of the regional situation in order to lay down negative consequences of spatial specialization. Thirdly, it examines a regional social movement, as one case of an emerging community discourse which links economic and social development. And, finally, it replaces the regional question into the context of a fundamental social choice and into a geopolitical perspective which concerns both regions and the state. The theoretical background of this paper is drawn from regulation theory.

Key Words: Region, state, territory, regulation, social movements, development, Québec.

L'objectif essentiel de ce texte réside dans la présentation globale — mais, il va sans dire, sommaire — des divers aspects de la «question régionale», telle qu'elle est posée au Québec des années 1990 par l'administration étatique et par les acteurs locaux. Nous émettons l'hypothèse que cette question révèle les exigences posées à la gestion du territoire par une restructuration sociospatiale plus large qui comporte au moins les trois volets suivants.

Premièrement, le Québec est situé dans le Nord-Est de l'Amérique du Nord, marqué dans l'ensemble par une situation de déclin relatif. Le centre de gravité de la dynamique économique se déplace vers le Sud et vers l'Ouest dans un processus de redéploiement du capital, qui a déjà été bien analysé (Boisvert et Hamel, 1985). Les anciens berceaux de la croissance nord-américaine, c'est-à-dire les agglomérations du *frostbelt* cèdent leur place aux villes du *sunbelt*. Les centres de l'économie nord-américaine se déplacent et s'éloignent des régions québécoises, les rendant de plus en plus excentriques (Boismenu et Drache, 1990).

Deuxièmement, l'économie nord-américaine, tout comme celle de l'Europe d'ailleurs, tend à se structurer en réseaux métropolitains transnationaux constitués par des agglomérations urbaines de taille moyenne ou grande auxquelles se rattachent des districts industriels (Storper et Scott, 1992; Dupuy et Gilly, 1993). Les régions québécoises non incluses dans ce qu'il est convenu d'appeler le corridor Québec—Windsor sont exclues de ces réseaux².

Troisièmement, les difficultés économiques du Québec ne se limitent pas aux régions périphériques. Elles affectent tout autant, sinon plus, l'agglomération de Montréal, c'est-à-dire sa métropole. Ainsi, ce qui pouvait sembler possible dans les années 1970 — c'est-à-dire que l'agglomération de Montréal devienne un pôle devant induire la croissance dans les régions du Québec suite à la concentration des investissements publics et privés³ — est aujourd'hui carrément impensable. Aussi bien Montréal que les régions québécoises sont à la recherche de nouveaux modèles pouvant les aider à dynamiser leur économie et leurs communautés locales (Hamel, 1991; Morin et Lemelin, 1991).

C'est dans ce contexte que nous plaçons notre analyse de la question régionale au Québec. Notre démarche est exploratoire et inductive. Nous essayons d'abord de voir quelles sont les perspectives ouvertes par certains changements apportés à l'intervention de l'État, en nous concentrant sur le contenu et les effets de la réforme que le ministre délégué aux Affaires régionales a appliquée au développement régional en 1992. Ensuite, nous analysons la situation des régions en confrontant le discours gouvernemental à certains indicateurs qui permettent d'apprécier la déstructuration économique et sociale des régions. Troisièmement, nous synthétisons la revendication régionaliste des mouvements sociaux, en nous concentrant sur l'exemple de l'Est du Québec. Et, pour terminer, nous essayons de tirer quelques perspectives d'interprétation théorique permettant une analyse de la question régionale à partir des approches régulationnistes.

LA RÉFORME DE L'ADMINISTRATION RÉGIONALE AU QUÉBEC

À partir du tournant des années 1980, le Québec a connu une série de bouleversements en matière de développement régional et d'aménagement du territoire. Ces bouleversements résultent d'une remise en question des structures de planification et de gestion régionale dont le Québec s'était doté depuis les années 1960 dans le sillon de la Révolution tranquille. L'Office de planification et de développement du Québec (OPDQ), créé en 1969 afin d'assurer la coordination de l'action gouvernementale dans les régions, est aboli et remplacé par un Secrétariat aux affaires régionales. Les conseils régionaux, créés dans la même période mais modifiés en 1983, dont le rôle était d'assurer le consensus entre les acteurs non gouvernementaux et, suite à un mandat plus récent, de gérer les sommets socio-économiques de concertation, se voient attribuer de nouveaux mandats et de nouvelles structures. Et les municipalités régionales de comté (MRC), qui pourtant avaient été créées en 1979 pour assumer l'aménagement du territoire suite à un large processus de consultation et de réforme législative, se voient partiellement exclues de ce processus. Ceci révèle d'ailleurs le divorce entre l'aménagement du territoire et le développement régional au Québec (Klein *et al.*, 1986).

LE NOUVEAU RÔLE DE L'ÉTAT

La nouvelle politique adoptée par le gouvernement du Québec en matière de développement régional est présentée dans le document *Développer les régions du Québec* publié en 1992 par le ministre délégué aux Affaires régionales. Par cette politique, le gouvernement cherche à modifier le rôle de l'État, du moins en cette matière, s'insérant dans ce qui est décrit comme «le passage de l'État providence à l'État partenaire» (p. 18).

Tout d'abord, le document gouvernemental fixe les limites de l'action de l'État en matière de développement régional: «les ressources financières de plus en plus limitées de l'État ne lui permettront plus d'assumer à lui seul l'initiative et l'implantation de projets majeurs dans les régions, ou le soutien d'activités fortement déficitaires et artificiellement maintenues» (p. 18). Il établit ensuite les principes qui orienteront son intervention future: «L'ensemble de la démarche de l'État en matière de développement régional pourrait être qualifié dorénavant de démarche d'accompagnement du dynamisme des régions» (p. 37). Puis, il définit clairement le rôle qu'il prétend assumer:

«Cela signifie que l'État, loin de récuser ses responsabilités en matière de développement régional, entend désormais concentrer ses énergies sur les responsabilités qui lui reviennent et sur les actions que lui seul peut accomplir en tant qu'État. Cela signifie aussi que les autres intervenants en développement régional devront aussi assumer les responsabilités pour lesquelles ils sont les mieux placés» (p. 37).

Désignée par le langage journalistique comme «réforme Picotte», du nom du ministre qui l'a implantée, la restructuration des rapports État-territoire

entraînée par cette réforme s'insère dans un changement administratif plus vaste. D'ailleurs, d'autres secteurs de compétence du gouvernement du Québec ont été restructurés dans le sens d'une gestion à l'échelle régionale. C'est notamment la cas de la santé et des services sociaux, dont les infrastructures et les institutions sont maintenant administrées en bonne partie par des régies régionales et dont la planification se fait à travers des «plans régionaux d'organisation des services» (Duperré, 1993).

LA RESTRUCTURATION DU PALIER RÉGIONAL

Selon le document gouvernemental identifié ci-dessus, la réforme apporte des modifications dans la politique du gouvernement en matière de développement régional «en atténuant son rôle de promoteur direct du développement régional» (p. 38). La démarche que le gouvernement prétend suivre est définie comme partenariale. Or, «la notion de partenariat sous-entend la présence d'un partenaire. Afin de rééquilibrer le partenariat avec l'État [...], les régions devront accroître leur niveau de responsabilité» (p. 38).

L'instance régionale

La réforme restructure les institutions de développement régional, aussi bien en ce qui concerne les organisations locales que l'appareil gouvernemental. Pour ce qui est des organisations locales, la réforme instaure un conseil régional. Le ministre avertit cependant que ce conseil «ne pourra pas être assimilé à un gouvernement régional. Il ne sera pas élu au suffrage direct et il ne disposera pas de pouvoirs de réglementation ni de taxation» (p. 39). Ce conseil est conçu comme «un organe de coordination et de programmation du développement, assumant cette responsabilité du développement en concertation avec l'État» (p. 39).

Parmi les fonctions de base attribuées par la réforme au conseil régional, il faut noter que celui-ci devra assurer la concertation des intervenants, donner des avis au gouvernement, définir une stratégie de développement devant faire l'objet d'une entente cadre signée avec le gouvernement, conclure des ententes spécifiques avec des ministères et autres organismes publics, assurer la coordination et le suivi d'actions et de programmes de développement, et gérer, en concertation avec le ministre délégué aux affaires régionales, un fonds de développement régional qui sera attribué à toutes les régions.

La réforme établit la composition du conseil régional. Celui-ci devra être composé d'un nombre de membres qui peut varier entre 20 et 50 selon les régions, distribués de la façon suivante: des représentants des élus municipaux, pour au moins un tiers des membres du conseil, les agents de développement socio-économique (secteur privé), les organismes dispensateurs de services sur le territoire (secteur parapublic), les députés de l'Assemblée nationale présents sur le territoire.

Le conseil disposera d'un budget statutaire de fonctionnement de 300 000 \$. De plus, conditionnellement à la signature d'une entente cadre entre le gouvernement et la région, il gèrera, conjointement avec le ministre, un «fonds régional de développement» de l'ordre de 2 000 000 \$ par année. Par ailleurs, un montant de 700 000 \$, correspondant aux sommes déjà engagées par le gouvernement dans le cadre de ses anciens programmes d'appui au développement, sera géré par le conseil à des fins spécifiques de soutien de l'entrepreneuriat. Au total, chaque conseil régional comptera sur à peu près 3 000 000 \$ pour assumer ses nouvelles responsabilités de partenaires, montant qui correspond sensiblement à ce que l'Office de planification et de développement (OPDQ) et les Conseils régionaux de concertation et de développement (CRCD) injectaient dans l'économie de chaque région du Québec avant la réforme.

La structure gouvernementale

La réforme modifie aussi l'appareil administratif de l'État. L'ancien OPDQ est remplacé par un secrétariat aux Affaires régionales, dont le rôle dans chaque région sera essentiellement «d'orchestrer les actions des ministères en matière de développement régional» (p. 44). Ce secrétariat est rattaché au ministère du Conseil exécutif et est placé sous la responsabilité administrative d'un secrétaire général associé et sous l'autorité politique du ministre délégué aux Affaires régionales. Dans chaque région, le secrétariat sera relayé par des délégués régionaux. Ces délégués constitueront «une véritable antenne gouvernementale en région» (p. 45). Ils agiront comme interlocuteurs de l'administration gouvernementale auprès des instances régionales.

Les budgets ministériels à impacts régionaux

Une des innovations importantes de la réforme réside dans l'appel lancé aux ministères pour qu'ils planifient les investissements à impact régional de façon concertée avec les conseils régionaux. Selon le gouvernement, les dépenses ministérielles — sauf celles du ministère de l'Éducation et du ministère de la Santé et des Services sociaux, qui ne sont pas comptabilisées dans ces calculs — ayant un impact régional direct et spécifique s'élèvent à un peu plus de 1,2 milliard de dollars. Le document du ministre Picotte prévoit que les divers ministères «détermineront la part de leurs budgets à impact régional spécifique qu'ils accepteront de gérer en concertation avec les conseils régionaux» (p. 42). Cette régionalisation de la planification des dépenses ministérielles s'appliquera, selon le document, à un montant pouvant atteindre 500 000 000 \$ par année «en période de croisière» (p. 43).

Ceci constitue sans doute une avenue intéressante pour les régions, sauf que la réforme ne prévoit aucune mesure pour obliger les ministères à procéder à l'identification de ce type de budget et à en assurer une planification conjointe avec les régions. Même que, connaissant la culture qui règne dans les ministères

sectoriels, il est possible de douter que cette perspective soit acceptée de façon enthousiaste.

En fait, cette réforme s'appuie sur certains principes dont l'intérêt est indéniable, tels un développement axé sur la qualité de la vie, la jonction de l'aménagement et le développement, la planification stratégique locale, le partenariat, etc. Mais elle a aussi des limites qui justifient un certain scepticisme (Mager, 1992, p. 8). Soulignons trois de ces limites:

- 1) le principe selon lequel le gouvernement doit se limiter à accompagner les dynamismes régionaux consacre les inégalités régionales, car les différentes régions ne connaissent justement pas le même dynamisme, et, dans un contexte de rareté des investissements publics et privés, son application aura comme conséquence une concurrence interrégionale exacerbée;
- 2) de plus, les moyens financiers mis effectivement à la disposition des régions sont dérisoires (3 000 000 \$ par année), surtout si on les met en parallèle avec le plaidoyer pour le développement régional fait dans le document de présentation de la réforme;
- 3) l'échelle spatiale choisie pour l'opérationnalisation de la réforme, c'est-à-dire les régions administratives, ne correspond pas aux cadres territoriaux appropriés à l'épanouissement des dynamismes locaux. Les municipalités régionales de comté (MRC) auraient d'ailleurs constitué, comme nous le verrons, un cadre territorial plus approprié⁴.

Cette dernière limite pose d'ailleurs un problème crucial. Les régions administratives constituent des macrorégions créées en 1977 pour faciliter la déconcentration administrative du gouvernement provincial, alors que les MRC, bien qu'elles aient été conçues par une loi gouvernementale, constituent des microrégions plus proches du milieu et des cadres spatiaux d'action des acteurs locaux.

LES MRC: POUVOIR LOCAL ÉLARGI MAIS ÉCHELON MANQUANT

Rappelons brièvement en quoi consistent les MRC et comment elles ont été créées. Au Québec, depuis 1979, le cadre d'élaboration et d'application des règles relatives à l'aménagement du territoire est la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme (plus connue comme loi 125) (Lemay et Vachon, 1989). L'adoption de cette loi cherchait à constituer des nouveaux espaces d'appartenance. Ceux-ci, dont la pertinence et les perspectives ont fait l'objet de maintes évaluations et critiques (Klein *et al.*, 1986; Proulx, 1992), ont été appelés municipalités régionales de comté (MRC). Comme résultat direct de l'adoption de cette loi, toutes les municipalités du Québec, sauf celles comprises dans les Communautés urbaines de Montréal et de Québec, ainsi que dans la Communauté régionale de l'Outaouais, se sont regroupées en MRC. Dès 1983, 95 MRC quadrillent le territoire régional québécois.

Selon ses concepteurs, les MRC devaient devenir «des instruments modernes de développement communautaire», des espaces d'appartenance et d'expression de nouvelles solidarités (Bonneau et Dionne, 1986).

La réforme qui a abouti à l'implantation des MRC s'insérait dans un effort pour retrouver des entités territoriales plus appropriées aux besoins de l'aménagement du territoire que les municipalités locales (trop petites) et les régions administratives (trop grandes). Le travail de redéfinition de l'armature territoriale et les perspectives de décentralisation énoncées depuis près de 15 ans révèlent une certaine perspective communautaire et un travail d'intensification du rapport des communautés locales au territoire. Le projet se voulait même porteur d'une restructuration sociale de l'espace régional, ce qui a d'ailleurs été atteint d'une certaine façon, mais pas dans le sens désiré par ses concepteurs (Léveillé, 1982; Cermakian, 1991).

La délimitation territoriale des MRC poursuivait une meilleure harmonisation de la ville et de la campagne et cherchait à élargir le champ du pouvoir local. S'engage par la suite une lutte serrée aussi bien entre les élites politiques locales et l'appareil technocratique qu'entre les villes et les municipalités rurales, dans un processus complexe qui devait aboutir à l'élaboration d'un schéma d'aménagement pour chaque MRC. Le délai fixé par la loi pour l'adoption du schéma d'aménagement était de cinq ans. Les 95 MRC sont parvenues, avec plus ou moins de difficultés, à élaborer leur schéma dans les délais prescrits. Par cette opération, les villes et les municipalités rurales ont amorcé une nouvelle culture territoriale de collaboration. Surtout dans les espaces ruraux, les MRC sont devenues progressivement de nouveaux référents identitaires et plusieurs institutions ont adopté ce nouveau cadre spatial (Proulx, 1992, p. 73).

Cette redéfinition du territoire, dont l'un des aspects importants, la mise en rapport des villes avec leur environnement rural, s'est travaillé en filigrane de multiples tiraillements (Légaré, 1990). Certes, les résistances des municipalités locales, surtout urbaines, n'ont pas encore permis l'élaboration d'un projet politique concerté basé sur une nouvelle territorialité élargie. Certes, le caractère hétérogène de la réalité «mercéenne»⁵ et son engagement différencié dans le développement régional a bloqué certaines pratiques innovatrices en matière d'aménagement. Mais plusieurs auteurs concluent que les MRC ont acquis un rôle fonctionnel et dynamique important, surtout en milieu rural (Sokoloff, 1989; Proulx, 1991; Audette, 1992).

La réalité «mercéenne» acquiert ainsi progressivement un rôle structurant important dans la redéfinition du pouvoir local. De par leurs liens étroits avec les structures démocratiques de représentation (élus municipaux), les MRC ont toujours dû composer avec la volonté d'autonomie des municipalités locales, ce qui a conditionné en grande partie leur implication dans les divers champs du développement, mais ce faisant elles ont augmenté leur potentiel en tant qu'acteur du développement et en tant que cadre de concertation et de consensus. Cependant, comme on l'a vu, la réforme actuelle écarte cette structure de la réorientation du développement régional, consacrant ainsi le divorce entre la fonction de

développement régional réservée aux conseils régionaux et la fonction d'aménagement du territoire réservée aux MRC.

LA DÉSTRUCTURATION RÉGIONALE

Les modifications apportées aux politiques de développement régional par le gouvernement du Québec prennent appui sur une évaluation positive de la situation des régions. Dans le document *Développer les régions du Québec*, mentionné ci-dessus, le gouvernement invoque «l'élévation du niveau des compétences de base», «l'affirmation économique des régions», l'existence d'«habitudes de concertation» créées par les sommets socio-économiques, et le «souci accru des intervenants régionaux de prendre en main le développement de leur région» (Québec, 1992, p. 17). Ainsi, il postule que les objectifs du développement régional définis pendant les années 1960 sont atteints, du moins partiellement, et qu'il est temps de passer à autre chose.

Or, les évaluations récentes des effets sur les régions, et plus particulièrement sur les inégalités régionales, des trois dernières décennies d'intervention gouvernementale en matière de développement régional sont en général négatives. Les travaux qui abordent de telles évaluations portent sur deux volets différents mais convergents. Certains travaux font une évaluation des effets régionaux de l'action gouvernementale globale, c'est-à-dire les actions dont l'objet n'est pas le développement régional en soi mais plutôt l'offre de services dans des secteurs prioritaires, tels l'éducation et la santé par exemple. D'autres analysent les effets des politiques et programmes spécifiques élaborés au nom du développement des régions. Regardons les arguments soulevés par ces deux types d'évaluation.

L'INTERVENTION GOUVERNEMENTALE AU NIVEAU GLOBAL

En ce qui concerne l'intervention gouvernementale de nature générale, il faut porter une attention particulière aux investissements publics dans les secteurs de l'éducation et des services sociaux et de la santé. À titre d'exemple des effets des investissements dans le cadre de l'éducation, rappelons les analyses de la décentralisation de l'enseignement supérieur et de la répartition géographique de la recherche universitaire réalisées par Pierre Bruneau (1987). Ces analyses montrent que les réformes de l'enseignement, particulièrement la création de nouvelles institutions universitaires en région, ainsi que les tentatives de diffuser la recherche universitaire supérieure ont renforcé la spécialisation des régions tout en augmentant la polyvalence des centres, ce qui équivaut au renforcement de la division du travail qui caractérise les rapports centre/périphérie dans les pays dits développés. À une périphérie de plus en plus spécialisée, voire ultraspécialisée, s'oppose un centre de plus en plus polyvalent et diversifié (Bruneau, 1987, p 137).

Par ailleurs, il faut noter que la «recherche développementale» réalisée au Québec demeure fortement concentrée dans l'agglomération de Montréal, et ce malgré un discours gouvernemental qui dit favoriser une régionalisation accrue des

activités et des infrastructures de recherche (Coffey, 1989). Ceci ne manque pas d'handicaper progressivement les régions, particulièrement les régions périphériques, dans leurs possibilités d'induire une dynamique entrepreneuriale locale ou d'attirer des entreprises qui pourraient avoir des effets en amont et en aval sur leur économie.

Quant aux investissements publics réalisés dans le domaine des services sociaux et de la santé, domaine très révélateur car il concentre le tiers du budget du gouvernement provincial, leurs effets sur l'accroissement des inégalités observables dans le territoire québécois sont significatifs (Côté, 1991). La répartition géographique des investissements gouvernementaux à travers les institutions relevant du ministère de la Santé et des Services sociaux est, selon la démonstration de Côté, à la base d'un mode inégalitaire d'allocation des fonds publics, les impôts prélevés en région étant réinvestis dans les centres. Ce processus suit et renforce les hiérarchies urbaines. Ainsi, bien que ce système bénéficie aux agglomérations urbaines en général où se situent les établissements administrés par ce ministère, les critères utilisés pour allouer les fonds favorisent essentiellement les grands centres, c'est-à-dire Montréal et Québec. Cette spoliation systématique des régions enclenche une répartition inégale des emplois et, conséquemment, l'émigration des jeunes vers la métropole, et ce à un point tel que les régions périphériques sont atteintes par un processus de «désintégration» qui risque de progresser et de s'accélérer.

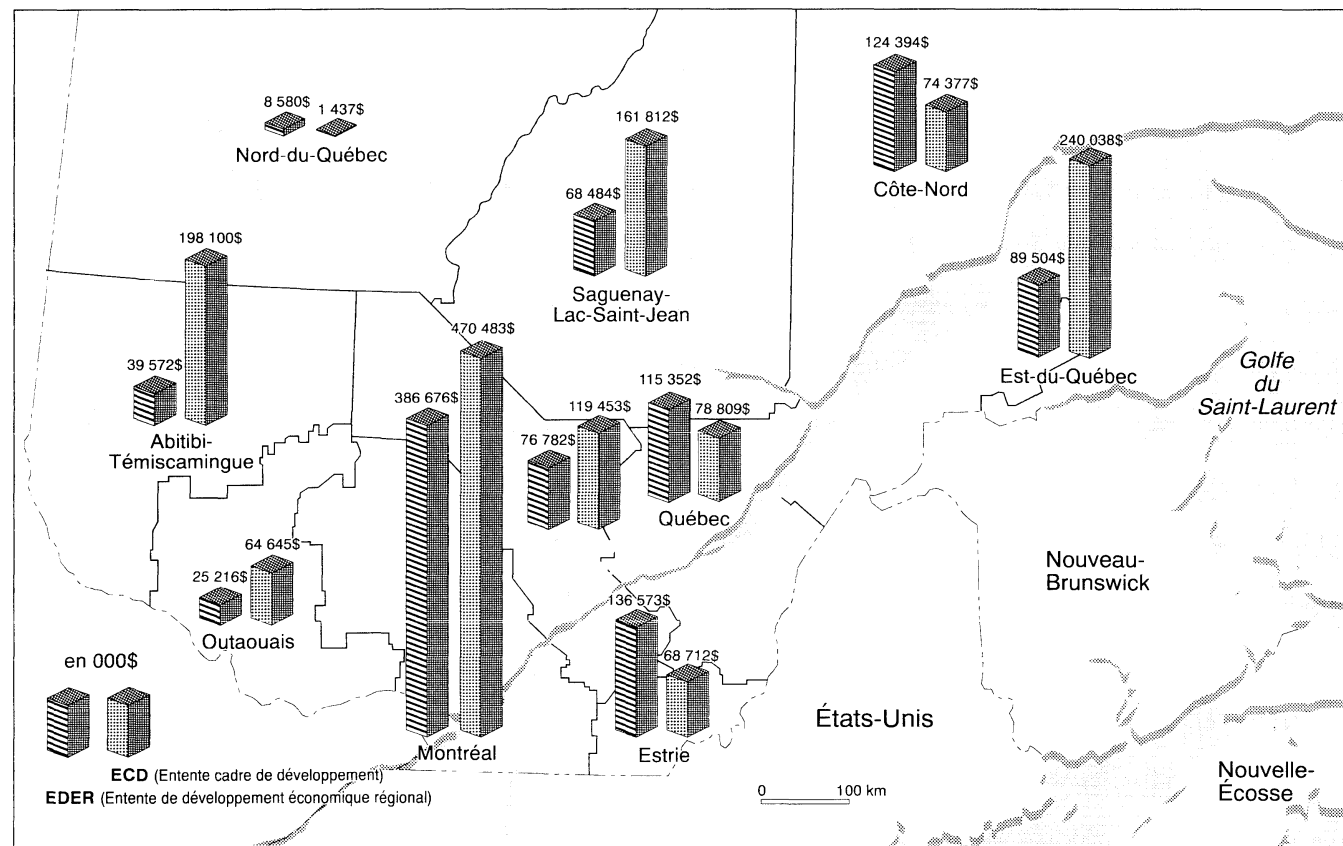
L'INTERVENTION GOUVERNEMENTALE AU NOM DU DÉVELOPPEMENT

L'évaluation des allocations de fonds par les programmes et les politiques de développement régional, c'est-à-dire réalisées dans le but spécifique de susciter le développement des régions et de réduire les inégalités régionales, ne conduit pas, aussi paradoxal que cela puisse paraître, à des constats essentiellement différents de ceux évoqués ci-dessus.

Depuis 1974, l'essentiel du financement du développement régional s'est fait selon des ententes fédérales/provinciales, auxquelles se sont greffées des ententes auxiliaires⁶. Une première entente cadre a été signée en 1974, sous le titre d'Entente cadre de développement (ECD), pour une durée de 10 ans. Elle a donné lieu à 15 ententes auxiliaires portant sur des fonds de 1 791 189 000 \$, dont 470 483 000 \$, soit 26 %, sont alloués à la grande région de Montréal et 78 809 000 \$, soit 4 %, à Québec. Ainsi, 30 % de cette première série d'ententes de développement soi-disant régional est allouée aux régions «centrales».

La deuxième entente cadre, signée en 1984 toujours pour une durée de 10 ans sous le libellé d'Entente de développement économique et régional (EDER), renforce beaucoup plus cette tendance. Les ententes auxiliaires signées dans ce contexte entre 1984 et 1987, pour un total de 1 071 431 131 \$, attribuent 386 676 116 \$, soit 36 %, au grand Montréal, et 103 130 405 \$, soit 10 %, à Québec (figure 1).

AFFECTATION RÉGIONALE DES FONDS DE L'ENTENTE CADRE DE DÉVELOPPEMENT (ECD) ET DE L'ENTENTE DE DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE RÉGIONAL (EDER)



Source : *Diri*, (1992, p.104)

Figure 1

Certes, cette entente cadre a donné lieu à une dernière entente auxiliaire concernant le développement économique des régions du Québec signée en 1988 pour une durée de 5 ans, en vertu de laquelle un fonds de 820 000 000 \$ est créé. Certes, une partie importante de ce montant, soit 486 000 000 \$, doit être utilisée dans les régions ressources. Mais le principal défaut de cette entente auxiliaire réside dans le fait qu'elle établit une programmation différente pour les régions dites centrales et celles dites de ressources, confirmant ainsi les inégalités structurelles déjà existantes. «L'économie du Québec demeure dualiste au plan régional», affirme le gouvernement. «Il y a le Québec industriel, dans les "régions centrales", dont le principal point d'ancrage est la région métropolitaine de Montréal, et le "Québec périphérique", dominé par l'exploitation des ressources naturelles, d'où la dénomination "région de ressources"» (Québec, 1988).

Ainsi, l'intervention gouvernementale semble renforcer les effets régionaux du principe des avantages comparatifs, c'est-à-dire de la logique du marché appliquée à l'espace. Or, la mission du développement régional réside justement dans la recherche de modalités de régulations territoriales différentes, voire rectificatrices des lois du marché (Bailly *et al.*, 1988).

L'ÉROSION DÉMOGRAPHIQUE DES RÉGIONS

Plusieurs diagnostics récents de la situation régionale au Québec nous révèlent un état avancé de «désintégration des régions» (Côté, 1991; Vachon, 1991). Leur rappel exhaustif déborde les limites de ce travail. Il demeure qu'il est difficile de ne pas se référer à l'affaiblissement démographique des régions périphériques comme l'une des principales expressions de l'état de dégradation de plusieurs milieux régionaux, tellement la gravité de cette situation est reconnue par tous. La population des régions périphériques ne cesse de diminuer de manière dramatique, surtout en milieu rural, compromettant ainsi le peuplement et la viabilité des régions périphériques et des marges de l'œkoumène.

Illustrons ce constat à l'aide des cas des régions de l'Est du Québec (Bas-Saint-Laurent et Gaspésie) et du Saguenay—Lac-Saint-Jean. L'analyse de l'évolution de la population entre 1986 et 1991 révèle une baisse démographique importante dans les MRC de ces deux régions. Dans l'Est du Québec, la population a connu une diminution très forte dans la plupart des MRC rurales: -8,8 % dans la MRC des Basques, -8,6 % dans celle de Pabok, -8,5 % dans La Côte-de-Gaspé, -8,0 % dans Denis-Riverin, -7,4 % dans La Mitis, -5,8 % dans Témiscouata, -5,2 % dans Kamouraska, -5,1 % dans Matapédia.

La région du Saguenay—Lac-Saint-Jean est affectée par la même tendance, bien que l'intensité du problème semble inférieure. La baisse démographique s'est surtout manifestée dans la sous-région du Lac-Saint-Jean, c'est-à-dire, ici aussi, dans le secteur le plus rural. La variation de population a été de -2,2 % dans Maria-Chapdelaine, de -0,9 % dans Lac-Saint-Jean-Est, de -0,2 % dans Le Domaine-du-Roy.

Certaines MRC de ces deux régions ont connu un certain accroissement de population. Il s'agit des MRC où se situent les principaux centres urbains. La croissance a été de 1,2 % dans la MRC du Fjord-du-Saguenay, au Saguenay, et de 1,6 % dans Rivière-du-Loup et 2,4 % dans Rimouski-Neigette, ces deux dernières dans le Bas-Saint-Laurent. Ces croissances brutes sont imputables aux villes de Chicoutimi, de Rivière-du-Loup et de Rimouski. Mais, même dans ces cas, il s'agit en fait d'une perte relative, car la croissance démographique moyenne du Québec a été de 5,6 % durant cette période de 1986-1991 (tableau 1).

Tableau 1 Variation démographique dans l'Est du Québec et au Saguenay—Lac-Saint-Jean, par municipalité régionale de comté, entre 1986 et 1991

Nom de la MRC	Population en 1991	Population en 1986	Variation en %
EST DU QUÉBEC			
Les Basques	11 320	10 325	-8,8
Pabok	23 758	21 713	-8,6
La Côte-de-Gaspé	22 833	20 903	-8,5
Denis-Riverin	15 241	14 019	-8,0
La Mitis	21 762	20 157	-7,4
Témiscouata	24 795	23 348	-5,8
Kamouraska	24 535	23 268	-5,2
Matapédia	22 050	20 930	-5,1
Bonaventure	20 616	19 848	-3,7
Matane	25 258	24 334	-3,7
Avignon	15 457	15 494	0,1
Rivière-du-Loup	31 001	31 485	1,6
Rimouski-Neigette	50 108	51 290	2,4
SAGUENAY—LAC-SAINT-JEAN			
Maria-Chapdelaine	28 920	28 164	-2,6
Lac-Saint-Jean-Est	52 413	51 963	-0,9
Le Domaine-du-Roy	33 807	33 239	-0,2
Le Fjord-du-Saguenay	170 817	172 793	1,2
PROVINCE DE QUÉBEC	6 532 461	6 895 963	5,6

Source: Statistique Canada, divisions et subdivisions de recensement. *Chiffres de population et des logements*. Catalogue 93-304, Ottawa, avril 1992, pp. 7-9.

Plusieurs localités du Québec sont ainsi devenues prisonnières de ce qu'on a appelé «le cercle vicieux du mal-développement rural» (Dionne, 1989) : l'exode des jeunes sans travail, la décroissance de la population et son vieillissement, l'affaiblissement de la relève sociale et politique au sein même de chacun des milieux, l'appauvrissement et la fragilisation croissante et sans retour des localités. On assiste à la déstructuration de communautés villageoises soumises à des épuisements démographiques et à la déstructuration de ses tissus sociaux. En fait, c'est le mode villageois de peuplement qui est en jeu (Dionne, 1989). Les populations à faible densité, occupant une portion considérable du territoire québécois, oeuvrant traditionnellement dans les domaines agricoles ou forestiers, sont de plus en plus contraintes à des mobilités sociospatiales importantes.

Tous admettront que la configuration du développement agricole dans la plaine de Montréal, caractérisée par la richesse des sols et la haute performance, n'est pas la même que celle du Lac-Saint-Jean ou celle du Bas-Saint-Laurent. Par ailleurs, l'étalement spatial de l'habitat résidentiel, l'extension des fonctions et des territoires urbains, le renforcement des techniques de diffusion culturelle, rendent de plus en plus floues les frontières entre la ville et la campagne⁷. Il faut donc dépasser la différenciation rural/urbain comme référent conceptuel explicatif de la distribution spatiale des populations et des comportements socioculturels, surtout si on tient compte de l'implantation des MRC en tant que nouveaux espaces du local. Il faut aussi traiter la question en fonction de territorialités différentes. L'exploitation agricole ou forestière est confrontée à des spécificités de production et à des problèmes particuliers en régions périphériques; c'est plus que le problème de l'exploitation agricole ou forestière, c'est plus que le problème rural. De manière globale, la spécialisation du territoire québécois habité provoque l'affaiblissement de vastes régions périphériques, celles qu'on nomme communément les régions ressources.

C'est bien le fonctionnement du marché, exprimé sous les principes des avantages comparatifs, qui a induit la spécialisation territoriale et qui est responsable des effets à la fois démographiques et sociaux de cette spécialisation. Or, comme nous l'avons dit ci-dessus, la réforme Picotte s'appuie implicitement sur ces mêmes principes. Ne faudrait-il pas trouver plutôt des modalités de gestion du territoire qui permettent la rectification des effets du marché sur l'allocation fonctionnelle des espaces régionaux plutôt que la simple application de la loi du marché?

LA REVENDICATION RÉGIONALISTE

C'est justement la volonté de résister aux effets déstructurants de la loi du marché sur le territoire qui explique les revendications régionales et les résistances territoriales qui s'élaborent et s'opèrent depuis plusieurs années déjà dans les diverses régions périphériques du Québec (Dionne et Klein, 1982; Dionne *et al.*, 1983; Jean, 1985). Le problème de l'instabilité des régions, intimement associé à l'appauvrissement et à la déstructuration des milieux de vie des communautés locales constitue la principale préoccupation des milieux régionaux québécois (Dionne, 1989; Vachon, 1991). Aussi, les revendications régionales se posent-elles davantage en termes de développement local que de développement régional (Conseil des affaires sociales, 1992).

LE DÉVELOPPEMENT LOCAL

La localisation et la spécialisation des institutions, des infrastructures, des équipements et des activités économiques conditionnent le maintien et la qualité des milieux de vie. Est-il nécessaire de rappeler les revendications contemporaines sur l'appartenance territoriale et les recherches d'identité pour se convaincre du «poids de société» porté par la question régionale?

Des cris d'alarme sont lancés de partout demandant la reconnaissance du «développement vu d'en bas», alors que la centralisation paralysante de l'État et un découpage territorial dysfonctionnel sont indiqués comme les principaux obstacles à surmonter par les communautés locales (Conseil des affaires sociales, 1992; Dionne et Klein, 1993). On revient continuellement à l'importance de favoriser les initiatives locales; elles sont à redécouvrir et à valoriser parce qu'elles sont davantage susceptibles de répondre aux besoins des populations locales que les initiatives provenant de l'État (Proulx, 1989; Dionne, 1989; Sokoloff, 1989).

Mais, est-il nécessaire de rappeler combien, vus dans une perspective globale et mondiale, les facteurs des inégalités de développement sont structureaux et laissent habituellement peu de prise à l'action locale qui tente de les contrecarrer (Mattos, 1982; Martinelli et Schoenberger, 1992)? Si les initiatives locales et les solidarités démocratiques demeurent les voies incontournables d'un développement local bénéfique pour les citoyens, comme nous le rappellent Leborgne et Lipietz (1992, p. 63) dans une analyse théorique récente, il serait erroné de croire que ces voies correspondent aux tendances naturelles du capitalisme en restructuration (Amin et Robins, 1992; Boyer, 1992) ou qu'il s'agit de perspectives inhérentes à toute initiative de décentralisation (Slater, 1989). Elles ne correspondent qu'à une option parmi les options possibles, qui ne se réalisera que si les acteurs sociaux et politiques locaux se mobilisent et construisent un mouvement social suffisamment vigoureux pour forcer l'élaboration d'un projet de société capable de rendre compte d'une approche démocratique et progressiste qui limite les exclusions sociales et spatiales. C'est dans cette perspective que nous analyserons les nouveaux mouvements sociaux structurés dans l'Est du Québec.

LE MOUVEMENT SOCIAL RÉGIONALISTE: LE CAS DE L'EST DU QUÉBEC

La résistance territoriale qui s'exerce depuis plus de 20 ans dans les régions périphériques du Québec, particulièrement dans leurs zones rurales, s'est élaborée à partir d'une finalité de base: les collectivités locales veulent maîtriser le développement des territoires dont l'habitat est compromis par l'effet de facteurs exogènes. Ces mouvements de résistance se sont surtout construits comme des options face à ce qui est perçu comme les diktats d'une bureaucratie gouvernementale éloignée des problèmes locaux et comme l'incompréhension d'une technocratie insensible aux réalités locales. L'analyse de deux mouvements sociaux constitués récemment dans l'Est du Québec peut nous aider à mieux comprendre les objectifs et la nature de la revendication régionaliste actuelle. Il s'agit de la *Coalition urgence rurale* constituée à Rimouski en juin 1990 et du *Ralliement gaspésien et madelinot* constitué à Chandler le 26 mai 1991.

Ces deux mouvements s'insèrent dans la suite des Opérations dignité amorcées au début des années 1970 (Dionne, 1983). Déjà à cette époque, la volonté politique explicite de fermeture des paroisses avait provoqué une importante mobilisation populaire et une résistance territoriale acharnée. La recherche de possibilités de développement local avait engendré plusieurs initiatives tendant à limiter l'exode rural et à développer un milieu de vie de qualité. Les leaders de la

résistance dénonçaient alors les approches politiques sectorielles et tentaient de mettre de l'avant un développement global et intégré à partir de diverses expérimentations socio-économiques dans des regroupements de villages et de municipalités rurales (Dionne et Klein, 1982; Dionne *et al.*, 1983; Jean, 1985). Cependant, au cours des années 1980, l'espace organisationnel des expérimentations s'est modifié en fonction de la territorialité des MRC qui s'est imposé comme le cadre de plusieurs interventions locales. Le mouvement ruraliste s'est ainsi élargi à une échelle microrégionale.

Ainsi, le document intitulé *Notre politique de développement rural*, élaboré par la *Coalition urgence rurale*, a été l'objet d'une vaste opération de consultation à l'hiver 1991 dans les territoires des MRC du Bas-Saint-Laurent (3 assemblées publiques par MRC avec au total plus de 1 500 personnes participantes). De son côté, le *Ralliement gaspésien et madelinot* adopte le *Manifeste gaspésien et madelinot*, destiné à être discuté dans tous les villages, à être débattu et adopté par toutes les personnes qui voudraient s'y impliquer. Comme dans le Bas-Saint-Laurent, les consultations sur ce document se sont poursuivies dans chacune des MRC de la région Gaspésie—Iles-de-la-Madeleine.

Le diagnostic principal exprimé par ces deux groupes porte sur l'érosion généralisée des possibilités de développement de leur territoire, sur les pratiques de gaspillage et de surexploitation des ressources naturelles qui engendrent des situations de crise socio-économique et sur la désappropriation et la perte de contrôle en ce qui concerne l'exploitation des ressources naturelles et leurs retombées économiques. On s'oppose à la diminution et la dégradation des services et à la centralisation des décisions.

De ce diagnostic découle un projet de réappropriation par la population des potentiels de développement et d'occupation de tout le territoire. Cette volonté de maîtrise locale de développement se définit à partir de l'énoncé d'une série de projets diversifiés, centrés sur une exploitation polyvalente des ressources naturelles et sur le renforcement de la transformation. Selon les groupes étudiés, les projets d'exploitation des ressources devraient être réalisés dans le respect du caractère renouvelable des ressources et en fonction de leurs capacités génératrices d'emplois pour les populations locales, c'est-à-dire dans une perspective radicalement opposée au principe des avantages comparatifs et à la loi du marché.

Il est important de souligner que les revendications pour un développement respectueux des potentialités physiques et humaines du milieu se construisent à partir de la revalorisation de l'identité territoriale. La perte d'identité ou la dévalorisation des symboles qui la véhiculent engendrent des attitudes de découragement, de défaitisme et de passivité, considère-t-on.

Cette perte d'identité découle, selon l'interprétation réalisée par les mouvements étudiés, de la perte de contrôle des outils de développement. Cette perte est vue comme le résultat de deux types de facteurs. On identifie d'abord les facteurs exogènes, tels la mondialisation des économies, la centralisation des pouvoirs politiques, l'attitude gouvernementale d'abandon des régions, le caractère

inadéquat et souvent dysfonctionnel des normes et des programmes gouvernementaux de développement économique, et l'absence d'une «véritable» politique rurale et régionale (Ralliement gaspésien et madelinot, 1991, p. 16). «Nous en avons assez de ces programmes gouvernementaux où nous ne cadrons jamais parce que nous sommes différents de ce qui a été pensé à Québec ou à Ottawa par des ignorants de nos réalités» (Ralliement gaspésien et madelinot, 1991, p. 1).

Mais on identifie aussi les facteurs internes, et ceci constitue une différence importante avec les mouvements de résistance à la fermeture des paroisses des années 1970. Au-delà des causes économiques et politiques, assure par exemple le *Ralliement gaspésien et madelinot* (1991, p. 4) :

«Ce sont aussi nos propres faiblesses, notre esprit défaitiste, notre acceptation de la pauvreté comme une fatalité inéluctable, notre perte de sens du travail et du souci de gagner soi-même sa vie, nos attitudes qui freinent toute volonté de changement pour un mieux-être individuel et collectif, notre mentalité de tout niveler par le bas, d'empêcher les initiatives, notre absence de confiance en nos propres moyens, notre esprit de clocher qui empêchent les solidarités régionales de prendre forme et force».

Les mouvements analysés cherchent donc à mobiliser les citoyens face à cette dévalorisation de l'identité locale dans la perspective d'une réhabilitation de la perception qu'ils ont de leur image. Cette volonté de promouvoir les particularismes du milieu et de favoriser un «mode de vie» original s'appuie sur une représentation positive de l'appartenance territoriale (Coalition urgence rurale, 1991, pp. 14 et 15).

L'ancrage local des deux mouvements étudiés domine leur vision du développement et ce, malgré l'envergure régionale de leur organisation. Selon nous, c'est donc cette insistance sur les spécificités des milieux et modes de vie ruraux qui amène ces mouvements à privilégier l'échelle microrégionale des MRC comme cadre d'action plutôt que l'échelle macrorégionale des régions administratives.

LA QUESTION RÉGIONALE : UN CHOIX DE SOCIÉTÉ?

La confrontation du discours gouvernemental et du discours des mouvements sociaux permet de voir que les milieux gouvernementaux traitent la question régionale d'un point de vue plutôt administratif, à partir de rationalités économiques, voire même fiscales, alors que les milieux locaux nous forcent à reposer la question régionale dans un contexte de société.

Les réformes apportées par le gouvernement du Québec au cadre institutionnel de gestion du développement régional témoignent à notre avis d'un changement de conception du rôle gouvernemental dans le développement des collectivités locales et régionales. Nous interprétons ces réformes comme le reflet de la fin d'une époque qui a commencé au Québec au début des années 1960, mais qui

avait commencé en Europe dans l'après-guerre et aux États-Unis avec le *New Deal* (Klein, 1989). Cette époque a été marquée par la mise sur pied de structures rigides, déconcentrées mais fortement centralisées, par l'application de normes définies nationalement pour l'ensemble du territoire et par l'adoption de politiques de développement régional cherchant à compenser par des actions sur le territoire les effets inégalitaires inhérents à l'accumulation du capital.

Ce phénomène n'est pas exclusif au Québec. Plusieurs autres sociétés traversent des processus de fragmentation de l'État-nation et empruntent la voie de la décentralisation comme stratégie de développement et d'offre de services aux citoyens. Aussi bien l'Europe (Bassand, 1992) que l'Amérique du Nord (Agnew, 1991) et l'Amérique latine (Boisier, 1990) sont affectées par cette tendance. En fait, nous en concluons que ce qui se passe au Québec n'est que le reflet d'une tendance lourde qui affecte le mode de régulation des sociétés occidentales: le passage d'un rapport État/territoire de type fordiste, caractérisé par la rigidité, à un autre de type post-fordiste, caractérisé par la flexibilité (Weaver, 1990; Storper et Scott, 1992; Lacour, 1993).

Cette tendance ouvre certes des portes à l'innovation en matière de développement, dans la mesure où l'autonomie locale est intensifiée et où les acteurs politiques, sociaux et économiques sont interpellés en tant que nouveaux partenaires du développement (Gagnon et Klein, 1992). Sauf que, comme Leborgne et Lipietz (1992) le suggèrent, en matière de développement local et régional, l'après-fordisme place les acteurs sociaux, politiques et économiques devant un choix de taille.

L'adoption de modèles plus flexibles de gestion territoriale du développement peut suivre deux orientations. D'un côté, il est possible de définir des cadres territoriaux de régulation sociale sur la base du «marchandage direct» entre entreprises et travailleurs, institutions étatiques et mouvements associatifs, grandes entreprises et PME sous-traitantes, où le rassemblement territorial favorise les intérêts privés et individuels ainsi que la concurrence interrégionale. C'est ce type de modèle, proche de la privatisation, que semble induire la réforme gouvernementale appliquée au Québec en matière de gestion du développement régional. De l'autre côté, un scénario opposé au premier vise la «coopération négociée» et la maîtrise locale du développement, dans un cadre de régulation où les principaux facteurs en jeu sont la négociation démocratique et équitable et la solidarité interspatiale et où les dynamismes locaux et le développement suivent les exigences des citoyens au regard de la qualité des milieux de vie. Ce deuxième scénario correspond davantage aux revendications formulées par les mouvements sociaux ancrés en région, comme le montrent les cas étudiés.

Il demeure que, dans tous les cas, la convergence de ces deux tendances semble favoriser l'élaboration des stratégies de promotion des «énergies de la base» et de «prise en main». Les problèmes de développement ne sont plus perçus à une échelle nationale. Dans les régions en difficulté, les différents intervenants s'intéressent d'abord à la défense de la survie de leurs communautés. L'attention est portée à la qualité de la vie, ce qui explique largement les nouvelles convergences

entre intervenants locaux de provenance sociale différente. Le développement local devient ainsi le nouveau référent des intervenants et des planificateurs locaux en matière de développement (Bassand et Bridel, 1988).

Dans le contexte québécois cependant, la capacité de l'action locale ne peut pas contrer à elle seule les tendances à l'érosion des régions périphériques. Centrer toute la stratégie de développement sur l'initiative locale ne ferait qu'accentuer les disparités de développement. Certes, les communautés locales ont maintes fois infléchi les politiques d'exclusion inspirées du discours néo-libéral. Plusieurs recherches montrent en effet que le retrait de l'État de certains secteurs de services a été une source de dynamisme social (Dommergues, 1989; Dionne et Klein, 1993). Par ailleurs, des organisations communautaires de tout ordre, financées par l'État mais gérées localement, à la fois encadrées et indépendantes, se sont constituées en vue d'assurer des services que l'État n'offre pas ou qu'il n'offre plus, aussi bien aux citoyens qu'aux institutions (Klein et Gagnon, 1989).

Il demeure que toute stratégie de responsabilisation des communautés locales de leur propre développement doit s'accompagner de politiques de rectification des blocages qui résultent des mécanismes de développement inégal qui ont affecté les régions périphériques et, tout particulièrement les régions de ressources, sans quoi les stratégies locales ne feront que consacrer les inégalités sociales et spatiales existantes. Il faut donc à la fois répondre aux besoins immédiats manifestés par plusieurs localités et mettre de l'avant des propositions politiques globales et à long terme qui serviront de cadres normatifs appropriés à l'épanouissement des initiatives locales. Des actions pressantes, telles l'opposition à la fermeture d'écoles ou l'établissement de soutien technique aux revendications de tel ou tel village, vont devoir côtoyer des actions durables et d'envergure, telles la modification des politiques forestières ou la constitution de fonds régionaux de développement.

Le Québec territorial du prochain siècle est en train de se construire. Quelle sera la configuration de l'espace habité? Assistons-nous à la disparition progressive mais irréversible des arrière-pays et, partant, des espaces régionaux non métropolitains? Le choix entre deux logiques de développement orientera certainement la réalité future. Deux conceptions du territoire sont en jeu; deux approches qui vont au-delà des différenciations traditionnelles entre l'espace rural et l'espace urbain ou entre les régions centrales et les régions périphériques. Il y a d'une part une approche fonctionnelle qui considère le territoire hors métropole comme espace support des ressources naturelles à exploiter et qui insiste sur les avantages spatiaux comparatifs susceptibles d'influencer la localisation des entreprises de première transformation. Selon cette perspective, le territoire est essentiellement un lieu de production (Anderson, 1988). D'un autre point de vue, les régions sont considérées comme un milieu de vie. Cette approche est territoriale et s'oppose à l'approche fonctionnelle en ce qu'elle considère le territoire comme cadre de vie à améliorer au profit des communautés locales et insiste sur des stratégies basées sur la revalorisation des identités locales et la maîtrise des diverses retombées de l'exploitation des ressources afin de diversifier les services accessibles aux populations locales (Bassand, 1992).

Ce choix a des conséquences. La première approche est peut-être plus rationnelle en termes économiques comptables à court terme. Une population plus concentrée dans le Québec central ou métropolitain, c'est-à-dire essentiellement dans la partie québécoise du corridor Québec—Windsor, serait certes plus facile à desservir et à gérer. Mais les effets néfastes d'une telle démarche se feraient sentir à moyen et à long termes, aussi bien dans le domaine économique que social et géopolitique. La deuxième approche est peut-être financièrement plus coûteuse, mais doit être vue comme un investissement à long terme. La concentration de la population a peut-être des effets positifs sur la densité des marchés, mais ses répercussions négatives sur les dynamismes sociaux et culturels, dont d'ailleurs découlent les innovations économiques, sont indéniables. Par contre, le maintien et la dynamisation des collectivités locales permettraient la constitution de plusieurs foyers de dynamisme, à condition de définir les cadres territoriaux les plus appropriés à la revalorisation des collectivités locales et d'encourager vraiment, c'est-à-dire avec des ressources financières suffisantes, les projets qui mettent en contact des partenaires locaux.

NOTES

- 1 Les idées contenues dans ce texte ont fait l'objet d'une communication lors d'une séance thématique sur le thème «Espaces et identités» tenue dans le cadre du congrès annuel de l'Association canadienne des sciences régionales, à l'université de l'Île-du-Prince-Édouard, Charlottetown, le 5 juin 1992. La recherche dont il s'inspire a reçu l'appui financier du Conseil de recherches en sciences humaines du Canada (CRSH), du Fonds pour la formation des chercheurs et l'aide à la recherche du Québec (FCAR) et du programme FODAR de l'Université du Québec. Les auteurs tiennent à remercier ces institutions. Ils remercient aussi deux évaluateurs anonymes consultés par la direction des Cahiers pour leurs commentaires et leurs suggestions.
- 2 Sauf peut-être dans le cas de la Beauce, dont certaines caractéristiques coïncident avec la région du Choletais, district industriel de la France de l'Ouest, tel qu'il est décrit par Courlet et Pecqueur (1992, p. 96). Sur le cas de la Beauce, voir Klein (1982).
- 3 Ce qui d'ailleurs ne s'est jamais révélé vrai (Dugas, 1988).
- 4 La disposition de la réforme obligeant la présence des élus municipaux dans les conseils régionaux interpelle davantage les municipalités locales et donne aux MRC le statut d'intervenant, au même titre que les autres intervenants. Le cadre spatial des MRC est dilué dans la région administrative.
- 5 Adjectif de plus en plus courant pour désigner les caractéristiques relatives à une MRC.
- 6 L'analyse du financement du développement régional et des ententes de développement, ainsi que la carte qui l'accompagne résument certains acquis d'un mémoire en études régionales présenté à l'Université du Québec à Chicoutimi. Voir Diri (1992).
- 7 Sur le monde rural, voir les numéros spéciaux de la revue *Recherches sociographiques*, 1988, vol. XIX, nos 2 et 3.

BIBLIOGRAPHIE

- AGNEW, J. (1991) Les lieux contre la sociologie politique. In Jacques Lévy (éd) *Géographies du politique*. Paris, Presses de la Fondation nationale des sciences politiques, pp. 145-160.

- AMIN, Ash et ROBINS, Kevin (1992) Le retour des économies régionales? In Georges Benko et Alain Lipietz (éds) *Les régions qui gagnent*. Paris, Presses Universitaires de France, pp. 123-161.
- ANDERSON, F. J. (1988) *Regional Economic Analysis: A Canadian Perspective*. Toronto, Harcourt Brace Jovanovich, 397 p.
- BAILLY, A., GUESNIER, B., PAELINCK, J.H.P. et SALLEZ, A. (1988) *Comprendre et maîtriser l'espace, ou la science régionale et l'aménagement du territoire*. Montpellier, GIP RECLUS.
- BASSAND, Michel (1992) Développement local et processus identitaires. In Christiane Gagnon et Juan-Luis Klein (éds) *Les partenaires du développement face au défi du local*. Chicoutimi, Groupe de recherche et d'intervention régionales (GRIR), pp. 267-295.
- (1990) *Culture et régions d'Europe*. Lausanne, Presses polytechniques et universitaires romandes.
- BASSAND, Michel et BRIDEL, Laurent, éds (1988) *La dynamique locale et sa gestion*. Berne, Commission nationale suisse pour l'UNESCO.
- BENKO, Georges et LIPIETZ, Alain, éds (1992) *Les régions qui gagnent. Districts et réseaux: les nouveaux paradigmes de la géographie économique*. Paris, Presses Universitaires de France.
- BOISIER, Sergio (1990) *Territorio, estado y sociedad*. Valparaiso, Pehuén.
- BOISMENU, Gérard et DRACHE, Daniel (1990) Une économie politique pour la compréhension de la crise et de ses enjeux. In Gérard Boismenu et Daniel Drache (éds) *Politique et régulation. Modèle de développement et trajectoire canadienne*. Montréal/Paris, Méridien/L'Harmattan, pp. 35-67.
- BOISVERT, Michel et HAMEL, Pierre, éds (1985) *Redéploiement industriel et planification régionale*. Montréal, Université de Montréal, faculté d'aménagement.
- BONNEAU, Micheline et DIONNE, Hugues (1986) Projets alternatifs ou infiltration: la stratégie spatiale de l'État. In Juan-Luis Klein et al. (éds) *Aménagement et développement: vers des nouvelles pratiques?* Montréal, ACFAS (Coll. «Les Cahiers de l'ACFAS», n° 38), pp. 105-112.
- BRUNEAU, Pierre (1989) *Les villes moyennes au Québec. Leur place dans le système socio-spatial*. Sillery, Presses de l'Université du Québec et Office de planification et de développement du Québec.
- CERMAKIAN, Jean (1991) La décentralisation, l'aménagement du territoire et le développement régional au Québec: bilan et perspectives. In Jacques Chevalier, Bruno Jean, Juan-Luis Klein et Nicole Sztokman (éds) *De la Loire au Saint-Laurent*. Rimouski/Chicoutimi/Le Mans, GRIDEQ/GRIR/CNRS-URA 915, pp. 13-25.
- COALITION URGENCE RURALE (1990) *Notre politique de développement rural*. Rimouski, document polycopié.
- (1991) *Manifeste des ruraux du Bas-Saint-Laurent*. Rimouski, document polycopié.
- COFFEY, W. (1989) *Panacea or problem?: the role of services and high technology in regional development*. Texte non publié d'une communication présentée au colloque «La science régionale et l'État», tenu à l'Université de Bordeaux 1, en septembre.
- CONSEIL DES AFFAIRES SOCIALES (1992) *Un Québec solidaire*. Montréal, Gaëtan Morin.
- CÔTÉ, Charles (1991) *La désintégration des régions*. Chicoutimi, JCL.
- COURLET, Claude et PECQUEUR, Bernard (1992) Les systèmes industriels localisés en France: un nouveau modèle de développement. In Georges Benko et Alain Lipietz (éds) *Les régions qui gagnent*. Paris, Presses Universitaires de France, pp. 81-102.
- DE GAUDEMAR, Jean-Paul (1989) Les défis majeurs de la politique d'aménagement du territoire: la crise de l'Europe. *Revue d'économie régionale et urbaine*, 1: 71-96.
- DE LA DURANTAYE, Jean (1988) *L'aménagement du territoire au Québec dans le nouveau contexte de la loi 125: le cas des municipalités régionales de comté dans l'Est du Québec*. Rimouski, Université du Québec à Rimouski, mémoire de maîtrise en développement régional, non publié.
- DE MATTOS, Carlos-A. (1982) The limits of the possible in regional planning. *CEPAL Review*, 18: 65-86.

- DIENNE, Bassirou (1993) *L'encadrement international du développement local*. Chicoutimi, Université du Québec à Chicoutimi, mémoire de maîtrise en études régionales, non publié.
- DIONNE, Hugues (1989) Le développement local villageois comme projet de société. In Christiane Gagnon, Juan-Luis Klein, Marielle Tremblay et Pierre-André Tremblay (éds) *Le local en mouvement*. Chicoutimi, Université du Québec à Chicoutimi, GRIR, pp. 333-349.
- (1991) Les expériences communautaires de gestion collective en milieu rural de l'Est du Québec: constat d'échec? In Colette Fourcade (éd.) *Petite entreprise et développement local*. Paris, ESKA, pp. 300-312.
- DIONNE, Hugues et al. (1983) *Aménagement intégré des ressources et luttes en milieu rural*. Rimouski, Université du Québec à Rimouski, (Coll. «Cahiers du GRIDEQ» n° 11), 351p.
- DIONNE, Hugues et KLEIN, Juan-Luis (1982) L'aménagement intégré des ressources : une alternative à la marginalité rurale. *Interventions économiques*, 8 : 85-89.
- (1993) *Les villages face à l'État : de la désobéissance civile à l'entrepreneuriat social*. Texte d'une communication au colloque annuel de la Société québécoise de science politique sur le thème «Frontières et territoires» (à paraître).
- DIRI, Driss (1992) *Le désengagement de l'État ou au travers des ententes de développement régional*. Chicoutimi, Université du Québec à Chicoutimi, mémoire de maîtrise en études régionales, non publié.
- DOMMERGUES, Pierre (1989) Quelles leçons tirer de l'exemple américain? In P. Dommergues et N. Gardin (éd.) *Les stratégies internationales des métropoles régionales*. Paris, Syros, pp. 233-244.
- DUGAS, Clermont (1988) *Disparités socio-économiques au Canada*. Sillery, Presses de l'Université du Québec.
- DUPERRÉ, Martine (1993) *Le partenariat public-communautaire: offre et planification régionalisée des services en santé mentale au Saguenay—Lac-Saint-Jean*. Chicoutimi, Université du Québec à Chicoutimi, mémoire de maîtrise en études régionales, non publié.
- DUPUY, Claude et GILLY, Jean-Pierre, éds (1993) *Industrie et territoires en France*. Paris, La Documentation française.
- GAGNON, Christiane et KLEIN, Juan-Luis (1991) Le partenariat dans le développement local: tendances actuelles et perspectives de changement social. *Cahiers de géographie du Québec*, 35 (95): 239-255.
- GAGNON, Christiane et KLEIN, Juan-Luis, éds (1992) *Les partenaires du développement face au défi du local*. Chicoutimi, Université du Québec à Chicoutimi, GRIR.
- HAMEL, Pierre (1991) *Action collective et démocratie locale*. Montréal, Presses de l'Université de Montréal.
- JEAN, Bruno (1985) *Agriculture et développement dans l'Est du Québec*. Québec. Presses de l'Université du Québec.
- KLEIN, Juan-Luis (1982) La place du travail dans la soumission de l'industrie du vêtement. *Interventions économiques*, 8: 121-136.
- (1989) Développement régional et espace local: vers une régulation territorialisée? *Revue internationale d'action communautaire*, 22 (62): 189-196.
- KLEIN, Juan-Luis et al., éds (1986) *Aménagement et développement: vers des nouvelles pratiques?* Montréal, ACFAS (Coll. «Cahiers de l'ACFAS», n° 38).
- KLEIN, Juan-Luis et GAGNON, Christiane (1989) *Le social apprivoisé*. Hull, Asticou.
- LACOUR, Claude (1989) Analyse économique et aménagement du territoire. *Revue d'économie régionale et urbaine*, 1: 97-113.
- (1993) La tectonique des territoires: entre intégration et éclatement. In Claude Dupuy et Jean-Pierre Gilly (éds) *Industrie et territoires en France*. Paris, La Documentation française, pp. 173-181.
- LEBORGNE, D. et LIPIETZ, Alain (1992) Idées fausses et questions ouvertes de l'après-fordisme. *Espaces et sociétés*, 66-67: 38-68.

- LÉGARÉ, Michel (1990) *Jeux et enjeux en aménagement du territoire: le cas des MRC du Saguenay—Lac-Saint-Jean*. Chicoutimi, Université du Québec à Chicoutimi, mémoire de maîtrise en études régionales, non publié.
- LEMAY, Guy et VACHON, Bernard (1989) Le cadre législatif de l'aménagement du territoire au Québec: un poids deux mesures. *L'espace géographique*, 4: 295-301.
- LÉVEILLÉE, J., éd. (1982) *L'aménagement du territoire au Québec. Du rêve au compromis*. Montréal, Nouvelle Optique.
- MAGER, Lucie (1992) Les politiques canadiennes et québécoises de développement régional. In Conseil confédéral de la Confédération des syndicats nationaux (CSN) (éd.) *Bâtir les régions du Québec*. Montréal, CSN, pp. 1-30.
- PROULX, Marc-Urbain (1992) *Aménagement et développement chez les MRC du Québec: mariage ou concubinage*. Chicoutimi, Université du Québec à Chicoutimi, GRIR.
- _____ (1991) Flux d'information et dynamique locale. *Cahiers de géographie du Québec*, 35 (95): 307-331.
- QUÉBEC, OPDQ (1988) *À l'heure de l'entreprise régionale*. Plan d'action en matière de développement régional. Québec.
- QUÉBEC, MINISTRE DÉLÉGUÉ AUX AFFAIRES RÉGIONALES (1992) *Développer les régions du Québec*. Québec.
- RALLIEMENT GASPÉSIEN ET MADELINOT (1991) *Manifeste gaspésien et madelinot*. Chandler. Document polycopié.
- Recherches sociographiques* (1988) Numéros thématiques sur le monde rural, XXIX (2-3).
- SLATER, David (1989) Territorial Power and the Peripheral State: The Issue of Decentralization. *Development and Change*, 20: 501-531.
- SOKOLOFF, Béatrice (1989) La place des MRC dans les dynamismes régionaux. *Revue canadienne des sciences régionales*, XII (1): 45-60.
- STORPER, Michel et SCOTT, Alan (1992) Le développement régional reconsidéré. *Espaces et sociétés*, 66: 7-38.
- VACHON, Bernard, éd. (1991) *Le Québec rural dans tous ses États*. Montréal, Boréal.

(Acceptation définitive en juillet 1993)